

# PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013

\*\*\*\*\*

L'an deux mil treize, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un novembre s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

## **ETAIENT PRESENTS :**

Mme CLAUDEL Nelly, Maire,  
MM. REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, DURUPT Nadine, Adjoint  
MM. JEANGEORGES Sébastien, VUILLEMIN Martial, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LAGARDE Danielle,  
ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, JACQUEMIN André, CLERC Jean-Philippe, GRAVIER Sylvie,  
GASPARD Marie-France, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :** Mme VINEL Isabelle ayant donné pouvoir à M. ABEL Thierry,  
M. HATON Dider ayant donné pouvoir à M. JEANGEORGES Sébastien.

**ETAIENT ABSENTES :** Mmes FETET Coralie, AUBRY Chantal, BAHY Najate.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme URLACHER Monique est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la dernière réunion du 03 octobre 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

## **I- PLAN LOCAL D'URBANISME**

Madame le Maire passe la parole à Monsieur ABEL Thierry.  
Monsieur ABEL Thierry fait un historique de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commission urbanisme élargie aux membres du conseil municipal s'est réunie le samedi 23 novembre pour donner son avis sur les observations émises par les services publics associés lors de leur consultation et les demandes des particuliers lors de l'enquête publique. Le conseil municipal doit aussi émettre son avis sur ces remarques.

Madame le Maire passe à la lecture des observations et requêtes, de l'avis du commissaire enquêteur, de l'avis de la commission urbanisme.

### **Observations des services publics associés**

- Monsieur le Préfet des Vosges : le conseil municipal suit les avis
- Chambre d'Agriculture : le conseil municipal suit les avis
- Chambre de Commerce et d'Industrie : le conseil municipal suit les avis
- Voies Navigables de France : le conseil municipal suit les avis
- Office National des Forêts : le conseil municipal suit les avis
- Conseil Régional de Lorraine : le conseil municipal suit les avis
- C.D.C.E.A (Commission Départemental de Consommation des Espaces Agricoles) : le conseil municipal suit les avis ; Madame le Maire précise aux membres du conseil municipal que le PLU de la commune a été adopté à l'unanimité par cette commission.

- Commune de St Etienne les Remiremont : le conseil municipal suit les avis
- Commune de St Nabord : le conseil municipal suit les avis
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des populations : le conseil municipal suit les avis
- Agence Régionale de Santé : le conseil municipal suit les avis
- Observations du commissaire enquêteur : le conseil municipal suit les avis

### **Requêtes des administrés**

- Mr et Mme BERTOLLE : le conseil municipal conforte les avis
- Mr Daniel LAURENT : le conseil municipal conforte les avis
- Mr et Mme LEGRAND Daniel : le conseil municipal conforte les avis
- Mr et Mme MOUROT : le conseil municipal conforte les avis
- Mme FERREIRA et Mr et Mme CLAUDY : le conseil municipal conforte les avis
- Mr ANDRE Philippe : le conseil municipal conforte les avis
- Mr RIVAT Michel : le conseil municipal conforte les avis avec quatre abstentions sans argument pour étayer leur position (MM JACQUEMIN, GRAVIER, GASPARD, CLERC)
- Mr et Mme HUMBERT Philippe, Mr LABREUCHE Gilbert, Mr HORODYNSKI : le conseil municipal conforte les avis avec cinq abstentions sans argument pour étayer leur position (MM JACQUEMIN, GRAVIER, GASPARD, CLERC, LAGARDE)
- Mr AUBEL Philippe : le conseil municipal conforte les avis
- Mr RIVAT Michel représentant la société Tenthorey : le conseil municipal conforte les avis
- Indivision HOUOT : le conseil municipal conforte les avis
- Mr GIRARDIN Dominique : le conseil municipal conforte les avis
- Mme PIERREL Jacqueline : le conseil municipal conforte les avis
- Mr GALLO et Mr HUMBERT : le conseil municipal conforte les avis avec cinq abstentions sans argument pour étayer leur position (MM JACQUEMIN, GRAVIER, GASPARD, CLERC, LAGARDE)
- Mr MAURICE Franck Mme CALOT Nathalie : le conseil municipal conforte les avis avec quatre voix contre sans argument pour étayer leur position (MM JACQUEMIN, GRAVIER, GASPARD, CLERC)
- Mr DUCHENE Maurice : le conseil municipal conforte les avis avec quatre voix contre sans argument pour étayer leur position (MM JACQUEMIN, GRAVIER, GASPARD, CLERC)
- Mme PERRIN-HERRY Monique : le conseil municipal conforte les avis
- Mr GERMAIN Alain : le conseil municipal conforte les avis
- Mr PIERRAT André : le conseil municipal conforte les avis
- Mme BELGERI MASTROIANNI : le conseil municipal conforte les avis

## **II- ACQUISITION ILOT TERRAIN VOGELIS**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AE 139 appartenant à Vogelis.

Cette acquisition est nécessaire dans le projet de réaménagement de bourg.

L'acquisition d'une emprise sur cette parcelle serait consentie à titre gracieux, frais de géomètre à charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord sur cette acquisition et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire. Inscription BP 2014.

## **III- ACQUISITION PARCELLES « DELAISSE » DE L'ETAT**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de cession par l'Etat à la commune de Eloyes de quatre parcelles de terrain cadastrées AH17 « Aux Barres », AH63, AH64, AH65 « La Charrue » respectivement estimés par les services des domaines à 80€ et 300€ les trois.

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur l'acquisition de ces parcelles au tarif fixé par les services des domaines.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord sur l'acquisition des parcelles AH17, AH63, AH64, AH65 au tarif du service des domaines, autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire. Inscription BP 2014.

#### **IV- ADHESION ET RETRAIT DE DIVERSES COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de retrait d'Esley et Bazoilles sur Meuse et les demandes d'adhésion d'Igney, Darnieulles, Deinwillers, Châtenois et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Goncourt-Haréville les Chanteurs-Bazoilles sur Meuse.

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur les demandes de retrait et adhésion.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donne son accord sur les demandes de retrait d'Esley et Bazoilles sur Meuse, et les demandes d'adhésion d'Igney, Darnieulles, Deinwillers, Châtenois et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Goncourt-Haréville les chanteurs-Bazoilles sur Meuse.

#### **V- PROJET ACQUISITION IMMOBILIERE**

Madame le Maire informe le conseil de la proposition faite à la commune concernant la vente de la parcelle AE60 située au centre du village.

Madame le Maire passe la parole à Monsieur REMY Jean.

Monsieur REMY Jean présente aux membres du conseil municipal la projection de l'aménagement possible de cette parcelle si la commune décide de l'acquérir.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, donnent leur accord de principe à Madame le Maire pour entreprendre les négociations dans la limite fixée pour l'acquisition de cette parcelle.

#### **VI- POINT SUR LES SUBVENTIONS TRAVAUX INVESTISSEMENT**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'obtention des différentes subventions concernant les travaux d'investissement notamment une subvention de l'Etat (DETR) d'un montant de 376 434 € pour la construction de l'école, avis favorable reçu en novembre.

#### **Questions diverses**

Monsieur JACQUEMIN André s'interroge sur l'avenir du bureau de poste d'Eloyes.

Sur ce sujet, Madame le Maire informe le conseil municipal que les services de La Poste ont décidé d'ouvrir le bureau de poste d'Eloyes tous les après-midi de 13h30 à 17h. Les boîtes postales seront disposées à l'extérieur.

Après discussion, il est décidé de demander aux services de La Poste la possibilité d'ouvrir le bureau le samedi matin.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00 mn.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL